

AFFAIRE N° 27. - Acquisition d'un terrain à Sainte Clotilde appartenant à Monsieur Victor Optat GARÇON.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de la séance du Conseil Municipal du 12 AOUT 1968, vous m'autorisiez à engager la procédure d'acquisition d'une parcelle de terrain de 1584 m2 sise à Sainte Clotilde, contiguë au terrain scolaire et appartenant à Monsieur Victor Optat GARÇON.

Ce terrain nous permettrait, dans l'immédiat, d'agrandir la cour du groupe scolaire de Sainte Clotilde (filles) et, ultérieurement, de faciliter l'implantation de classes supplémentaires à cet endroit.

Monsieur GARÇON, contacté, à ce sujet, a accepté de nous céder ce terrain pour une somme de 2 900 000 (DEUX MILLIONS NEUF CENT MILLE) Frs, soit environ 1 260 Frs le mètre carré.

Compte-tenu de l'intérêt que présente pour nous cette opération immobilière, je vous demande de bien vouloir me permettre de diligenter la procédure d'acquisition de ladite parcelle.

Les crédits sont prévus au Budget Supplémentaire 1969, Chapitre 903, Article 210.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

In
Saint Denis, le 16 Septembre 1969
Jean Le Duff
Le Secrétaire Général
Signé: H. Kerdou
pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Signé: D. NOIRAN